

Réf: Dossier N° : 57076

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « AÏDARA & CISSE TRANSIT » en abrégé «ACT »
Siège social : ABIDJAN - ADJAME MAIRIE, EX LABORATOIRE
DIBY, 03 BP 860 ABJ 03

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Nov 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « AÏDARA & CISSE TRANSIT » en abrégé «ACT ».

Objet: le courtage en transit ; l'importation de marchandises et divers. La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ADJAME MAIRIE, EX LABORATOIRE DIBY, 03 BP 860 ABJ 03

GERANT: Monsieur COULIBALY LACINE .

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-30403 du 23/11/2018 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27289 du 23/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

